

Programmes de financement

Présentation des modifications apportées à la mesure d'aide au démarrage de productions cinématographiques et télévisuelles et au programme de soutien à la production (volet longs métrages et séries télévisées et volet courts métrages et webséries)

Introduction

La Ville de Québec et le gouvernement du Québec ont réévalué les programmes d'aides financières offerts aux producteurs de la Capitale-Nationale. Cette réévaluation s'inscrit dans la continuité de la réflexion stratégique conduite en 2021 dans le cadre de l'élaboration de la Vision du cinéma et de la télévision 2021-2026.

Initiée par la Ville de Québec et produite en concertation avec l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale, cette vision identifie les enjeux de développement de l'industrie et elle détermine comment couronner de succès ce développement. Cadre de référence pour l'industrie locale et ses partenaires stratégiques et financiers, la vision aide à la prise de décision, à créer du lien et à renforcer la cohésion au sein de l'écosystème audiovisuel régional. Sa finalité est une performance globale plus affirmée et source de fierté.

Les membres de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale, dont les bénéficiaires des programmes, se sont exprimés au sujet de ces programmes lors du sondage adressé à l'industrie en février 2021 et lors des entrevues menées pour l'élaboration de la vision.

C'est donc naturellement que les programmes offerts aux producteurs de la Capitale-Nationale par la Ville de Québec et le gouvernement du Québec ont été revus afin de jouer pleinement leur rôle de leviers de développement de l'industrie locale, et ce, conformément à la vision.

Positionnement stratégique de la Ville de Québec en 2021

Les programmes financés conjointement par la Ville de Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et le ministère de la Culture et des Communications visent des objectifs qui servent les intérêts communs de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale.

Un producteur qui souhaite bénéficier de ces programmes doit donc souscrire aux priorités de l'industrie, de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec qui sont formulées dans les objectifs généraux des programmes d'aide financière. Il s'engage à adhérer à un projet collectif et à participer à un partenariat gagnant-gagnant qui sert ses intérêts individuels autant que ceux de l'industrie et du territoire.

Les programmes régionaux de soutien à la production sont complémentaires aux programmes nationaux du Québec (le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise et les aides sélectives de la SODEC, par exemple) et aux programmes du gouvernement fédéral (Fonds des médias du Canada, Téléfilm Canada). Ces programmes régionaux n'ont cependant pas vocation de compenser des décisions de financement accordées au niveau du Québec ou du gouvernement fédéral puisqu'ils ont leurs propres objectifs.

La Ville de Québec et le gouvernement du Québec reconnaissent la vitalité du domaine de la production cinématographique et télévisuelle dans la région. Le maintien du soutien financier qu'ils accordent doit reposer sur une démonstration de besoins réels, basée sur des résultats de performance.

Objectifs généraux des programmes d'aide financière réservés aux producteurs de la Capitale-Nationale

- Soutenir le développement de productions cinématographiques et télévisuelles portées par des entreprises de la Capitale-Nationale
- Permettre aux entreprises et aux ressources professionnelles de la Capitale-Nationale de travailler sur leur territoire et d'y développer leurs expertises
- Favoriser l'embauche locale (artistes, techniciens, etc.) et la structuration de l'industrie de la Capitale-Nationale par un maillage de ses entreprises
- Soutenir la vitalité du milieu pour favoriser la création, augmenter le volume et la valeur de productions et maintenir un bassin de main-d'œuvre locale expérimentée
- Renforcer le rayonnement culturel de la Capitale-Nationale en encourageant les talents de ce territoire et en stimulant la compétitivité de ses entreprises

Optimisation des programmes

Au regard des objectifs ci-dessus, la Ville de Québec et le gouvernement du Québec optimisent de concert la gestion de leurs programmes.

1. Ajout d'indicateurs de performance liés aux projets qui bénéficient des programmes, pour s'assurer d'atteindre les objectifs et pour un meilleur suivi des activités de l'industrie
2. Révision des critères d'admissibilité aux programmes et des critères d'analyse des demandes pour garantir la pertinence des subventions accordées et pour plus de rigueur dans la gestion des fonds

La Ville de Québec a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour documenter les données de base de la mesure de l'industrie du cinéma et de la télévision et pour produire des recommandations sur les indicateurs à mettre en place dans les programmes dès 2021.

Modifications apportées aux programmes

Le processus d'optimisation des programmes sera progressif. L'appel à projets de septembre 2021 formalise la première étape de cette optimisation. D'autres étapes pourraient suivre pour obtenir des programmes toujours plus performants, en adéquation avec les besoins évolutifs de l'industrie.

1. Des objectifs généraux renforcés

L'esprit initial des objectifs généraux des programmes est respecté. La formulation de ces objectifs a néanmoins été revue pour accentuer les résultats recherchés (vitalité du milieu, développement des expertises des ressources professionnelles et des entreprises de la Capitale-Nationale, priorisation à l'embauche locale). Ces objectifs ont aussi été complétés par des éléments nouveaux pour que les programmes soient en parfaite adéquation avec la Vision du cinéma et de la télévision 2021-2026 (structuration de l'industrie, renforcement du rayonnement de la Capitale-Nationale, stimulation de la compétitivité des entreprises locales).

Quant aux objectifs spécifiques des programmes, ils demeurent les mêmes que lors du précédent appel à projets (2020). Ils sont présentés avec les programmes.³

2. Un nouveau critère d'admissibilité

En raison du nombre élevé de derniers versements non attribués pour des projets ayant obtenu une aide financière, faute de redditions de comptes produites par les producteurs, la Ville de Québec met en place un nouveau critère d'admissibilité.

Dès l'appel à projets de septembre 2021, tout producteur qui n'aura pas clos un précédent dossier, pour un projet qui est arrivé à son terme, ne pourra pas déposer de nouvelle demande. La fermeture de ce dossier devra donc être effective avant le dépôt de toute nouvelle demande.

Plus globalement, une attention particulière sera portée au respect du suivi des ententes intervenues entre la Ville de Québec et les bénéficiaires des programmes.

3. Une grille d'analyse révisée

Sur la base des recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, issues d'un rigoureux travail d'analyse, la grille d'analyse des programmes a été révisée. Cette révision vise une meilleure adéquation entre les indicateurs de la grille et les objectifs généraux des programmes.

La nouvelle répartition de la pondération entre les catégories d'indicateurs se fait comme suit pour le **Soutien à la production**.

- Qualité et faisabilité du projet : 15 %
- Requérent : 5 %
- Acquisition de compétences : 20 %
- Main-d'œuvre : 20 %
- Impact sur le secteur : 30 %
- Rayonnement : 10 %

Certains indicateurs sont assortis de cibles. Par exemple, 60 % des dépenses totales prévues au budget du projet doivent être réalisées dans la Capitale-Nationale. De nouvelles cibles seront expérimentées au cours de l'appel à projets de 2021 afin d'être effectives lors des prochains appels à projets. Elles contribueront à garantir l'objectivité du processus d'évaluation pour tous les projets.

La nouvelle répartition de la pondération entre les catégories d'indicateurs se fait comme suit pour la **Mesure d'aide au démarrage**.

- Qualité et faisabilité du projet : 20 %
- Requérent : 5 %
- Acquisition de compétences : 30 %
- Main-d'œuvre : 30 %
- Impact sur le secteur : 10 %
- Rayonnement : 5 %

4. Des formulaires de demande allégés et adaptés

Les formulaires de demande ont été adaptés à la nouvelle grille d'analyse afin d'assurer une collecte optimale des données utiles à l'analyse. Ils ont aussi été simplifiés pour ne pas répéter des informations déjà contenues dans les documents demandés en annexes de ces formulaires.

5. Un processus d'administration simplifié et clarifié

Toujours sur la base des recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le processus d'administration des programmes a été simplifié et clarifié.

Par souci de transparence avec les bénéficiaires des programmes, la Ville de Québec présente ici les grandes lignes de ce processus.

- Le comité d'analyse, qui examine les demandes déposées, est constitué des analystes des trois partenaires qui cofinancent les programmes, à savoir la Ville de Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et le ministère de la Culture et des Communications.

- Pour l'évaluation de la qualité du projet, un expert issu de l'industrie du cinéma et de la télévision examine la clarté et la définition de la vision créatrice du réalisateur et/ou du scénariste ainsi que l'originalité et l'audace de la création. L'identité du requérant, ou demandeur, demeure confidentielle pour ne pas influencer cette évaluation. L'expert retenu par le comité d'analyse porte les conclusions de son évaluation à la connaissance de ce comité lors d'une présentation qui est suivie d'un temps d'échanges. Son intervention se limite donc à son champ de compétences et il s'engage, par une déclaration formelle, à garder confidentielles toutes les informations dont il a pris connaissance lors de l'évaluation. Les membres du comité d'analyse n'évaluent donc pas eux-mêmes la qualité du projet puisqu'ils s'en remettent au jugement de l'expert. Enfin, l'identité de cet expert n'est pas divulguée aux requérants pour éviter que ne soit exercée sur lui toute forme de pression.
- Les outils de gestion de la Ville de Québec ont été bonifiés pour améliorer la performance du traitement des demandes.
- Un modèle de rapport final sera fourni aux requérants afin de simplifier la reddition de compte au terme de leur projet.
- Enfin, les dossiers de demande d'aide financière seront déposés exclusivement par voie électronique.



Yohann Maubrun, directeur